

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION
ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DU 22 FEVRIER 1978
DÉCRET N°78/128 /MTJ.SGFPT.DFP/4/4/8

Portant intégration et nomination de
Monsieur GOTIENNE Henri Blaise Professeur
de CEG Contractuel de 1^o échelon dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
services Sociaux (Enseignement).-

-----oo0oo-----

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE
MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN;

-----oo0oo-----

(/ISAS:

(/u l'acte fondamental du 5-4-77;
(/u la loi 15-62 du 3-2-62 portant statut général des
fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9-5-62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5-7-62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5-7-62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3-2-
62 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 63-81 du 26-3-63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7
& 8;

(/u le décret n° 67-50 du 24-2-67 réglementant la
prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-
sements;

(/u le décret n° 67-304 du 22-9-67 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres A, de l'Enseignement Secondaire, abrogeant
et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret
n°64-165 du 22-5-64 fixant le statut commun des cadres de l'Ensei-
gnement;

(/u le décret n° 74-470 du 31-12-74 abrogeant les
dispositions du décret n°62-196 du 5-2-62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;

(/u l'acte n° 001 du 3-4-77 structurant le Comité Mil-
itaire du Parti, et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Ministre du Plan;

(/u le décret n°77-165 du 5-4-77 portant nomination
des membres du Conseil des Ministres;

(/u l'arrêté n°3918/MJT/DGT/DCGPCE du 10-16-76 portant
engagement de certains Agents Contractuels du Ministère de l'En-
seignement Primaire et Secondaire; dont Monsieur GOTIENNE Henri
Blaise;

(/u la demande de l'intéressé en date du 26-10-77;

D E C R E T E : .../...

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n°67-304 du 30-9-67 susvisé Monsieur COTIENNE Henri Blaise, né le 25-3-53 à Bounga Professeur de CEG Contractuel de 1^o échelon de la catégorie B, échelle 6, indice 710, en service au Ministère des Affaires Etrangères à Brazzaville, titulaire de la Licence-es lettres (Session de Juin 1977) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date de la rentrée 1977, 1978, et de l'ordre à compter de la date de la signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Brazzaville, le 22 FEVRIER 1978

Le Ministre de l'Education Nationale,

Antoine NDINGA.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.

Le Ministre du Travail et de la Justice,

Alphonse MOUSSOU-POUATI.

AMPLIATIONS:

JORPC.....	1
SGFPT.DFP.....	2
BST.DFP.....	1
D.B.....	3
D.C.F.....	1
MEN.....	1
SGEN.....	1
DPAA.....	1
Mini.Aff.Etrangères.	1
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3
SGCM/DC.....	2